

**Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de
reproduction
États financiers**
31 mars 2022

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	11

Aux administrateurs de
Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire ses produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. La majorité des produits provenant de licences sont en accord avec des conventions qui permettent un audit annuel des produits en fonction des critères d'évaluation contenus dans lesdites conventions. Cependant, certaines licences requièrent que les produits soient remis en fonction des reproductions réellement effectuées par le détenteur de la licence. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des licences perçues, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, et de l'actif net au 31 mars 2022, au 31 mars 2021 et aux 1er avril 2021 et 2020. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Saint-Hyacinthe (Québec)
Le 8 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A128037

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Produits		
Revenus de gestion (annexe A)	2 410 871	2 207 636
Subvention Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	10 000
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels (note 8)	24 900	-
	2 435 771	2 217 636
Charges		
Salaires et charges sociales	1 471 774	1 467 711
Assurance	8 492	10 587
Communications	46 180	28 741
Cotisations et affiliations	41 764	45 480
Entretien et réparations	1 709	5 787
Formation	4 135	7 774
Fournitures de bureau	14 678	14 585
Frais de réunions	1 272	2 076
Honoraires et cachets	131 946	105 293
Honoraires juridiques	61 956	75 475
Intérêts et frais bancaires	2 133	2 554
Loyer et frais connexes	173 985	178 113
Publicité et promotion	20 862	43 319
Représentation et déplacements	1 836	1 355
Services professionnels	32 000	40 000
Support informatique	131 055	152 538
Amortissement du mobilier de bureau et des améliorations locatives	13 004	16 216
Amortissement du matériel informatique	16 105	8 760
Amortissement des logiciels	124 898	76 615
	2 299 784	2 282 979
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres produits et charges	135 987	(65 343)
Autres produits et charges (annexe B)	(14 181)	118 466
Excédent des produits sur les charges	121 806	53 123

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction
État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022

				2022	2021
	<i>Réserve opérations courantes (note 10)</i>	<i>Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Solde au début	1 700 000	441 466	1 558 136	3 699 602	3 646 479
Excédent des produits sur les charges	-	(129 107)	250 913	121 806	53 123
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	-	125 933	(125 933)	-	-
Solde à la fin	1 700 000	438 292	1 683 116	3 821 408	3 699 602

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Bilan

31 mars 2022

	2022	2021
Actif		
Court terme		
Encaisse	3 156 305	1 838 963
Placements temporaires (note 3)	17 764 489	13 463 571
Débiteurs (note 4)	2 695 037	10 050 789
Frais payés d'avance	6 316	6 006
	23 622 147	25 359 329
Immobilisations corporelles (note 5)	83 177	112 286
Actifs incorporels (note 6)	579 215	578 180
	24 284 539	26 049 795
Passif		
Court terme		
Droits à distribuer	19 500 915	19 818 314
Produits de placement à distribuer	354 622	1 243 597
Créditeurs et charges à payer (note 7)	266 041	961 164
Produits perçus d'avance	26 119	-
	20 147 697	22 023 075
Incitatif reporté - loyer	61 334	48 118
Apports reportés afférents aux actifs incorporels (note 8)	224 100	249 000
Dettes à long terme (note 9)	30 000	30 000
	20 463 131	22 350 193
Actif net		
Réserve pour les opérations courantes (note 10)	1 700 000	1 700 000
Actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	438 292	441 466
Actif net non affecté	1 683 116	1 558 136
	3 821 408	3 699 602
	24 284 539	26 049 795

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	121 806	53 123
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	(24 900)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	29 109	24 976
Amortissement des logiciels	124 898	76 615
Gain à la cession de placements temporaires	(7 939)	(59 356)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur les placements temporaires	380 659	(401 198)
Incitatif reporté - loyer	13 216	13 217
	636 849	(292 623)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	5 480 064	(2 118 884)
	6 116 913	(2 411 507)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(17 338 809)	(17 684 442)
Produit de la cession de placements temporaires	12 665 171	18 533 739
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(600)
Acquisition d'actifs incorporels	(125 933)	(464 992)
	(4 799 571)	383 705
Activités de financement		
Apports reçus	-	208 762
Produit d'emprunts à long terme	-	30 000
	-	238 762
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 317 342	(1 789 040)
Encaisse au début	1 838 963	3 628 003
Encaisse à la fin	3 156 305	1 838 963

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme ») est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Fondé le 25 novembre 1997 par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), l'Organisme a pris le relais de l'UNEQ qui gérait depuis 1982 les droits de reproduction sur les œuvres imprimées.

L'Organisme a pour mission :

- a) de représenter les auteurs et les éditeurs aux fins de la gestion collective de leurs droits de reproduction;
- b) d'assurer le contrôle de l'utilisation des œuvres protégées par la Loi sur le droit d'auteur et de défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs quant à la reproduction de leurs œuvres;
- c) de faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

L'Organisme permet aux usagers de reproduire légalement des œuvres protégées par le biais de licences prévoyant le respect de certaines modalités d'utilisation et le paiement de tarifs équitables afin d'assurer la distribution de redevances aux titulaires de droits.

2. Principales méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur qui se composent des obligations et des actions et fonds négociés en bourse. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	35 %

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût sur la part des éléments identifiables de l'actif net acquis de l'UNEQ.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Incitatif reporté - loyer

L'Organisme a bénéficié de loyers gratuits lors de la signature de son bail. Cet incitatif est comptabilisé en réduction de la dépense de loyer sur la durée du bail.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des licences sont constatés sur la durée de la licence connexe.

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports relatifs aux actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux actifs incorporels et ils sont amortis sur la même base que les actifs incorporels pour lesquels ils ont été obtenus.

L'Organisme a également bénéficié d'un prêt-subvention, tel que décrit à la note 9. La portion subvention de ce prêt est comptabilisée à titre d'apport conformément à la méthode comptable décrite précédemment au moment de l'octroi de cette aide.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Notes complémentaires

31 mars 2022

3. Placements temporaires

	2022	2021
Fonds de marché monétaire	11 158 509	2 418 129
Dépôts à terme	-	2 200 000
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 1,50 % à 3,75 %, échéant de septembre 2023 à septembre 2031 et fonds d'hypothèque	3 212 607	5 273 728
Actions et fonds négociés en bourse	3 393 373	3 571 714
	17 764 489	13 463 571

4. Débiteurs

	2022	2021
Licences	2 654 869	9 944 803
Autres débiteurs	-	37 619
Intérêts courus	40 168	55 917
Subventions	-	12 450
	2 695 037	10 050 789

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Améliorations locatives	17 150	5 712	11 438	12 997
Mobilier de bureau	103 402	57 624	45 778	57 223
Matériel informatique	72 563	46 602	25 961	42 066
	193 115	109 938	83 177	112 286

6. Actifs incorporels

	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Durée de vie limitée		
Logiciels	579 214	253 059
Logiciels en développement	-	325 120
	579 214	578 179
Durée de vie indéfinie		
Écart d'acquisition	1	1
	579 215	578 180

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Notes complémentaires

31 mars 2022

7. Crédeurs et charges à payer

	2022	2021
Fournisseurs	18 281	109 857
Frais courus	72 418	115 706
Sommes à remettre à l'État	175 342	735 601
	266 041	961 164

8. Apports reportés afférents aux actifs incorporels

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels représentent des apports affectés ayant servi au développement d'un logiciel. Ces apports reportés sont amortis linéairement sur 5 ans. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	249 000	40 328
Apports reçus	-	208 762
Montant constaté à titre de produit	(24 900)	-
Solde à la fin	224 100	249 000

9. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, remboursable en décembre 2023 ^(a)	30 000	30 000

a) Aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 25 % du prêt. L'Organisme a donc comptabilisé un revenu de subvention de 10 000 \$ au cours de l'exercice antérieur. Autrement, à partir du 1er janvier 2024, le prêt de 40 000 \$ sera remboursable sur 24 mois et portera intérêt au taux de 5 % où seuls les intérêts au taux de 5 % seront payables jusqu'au remboursement du capital. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	-
2024	30 000
	30 000

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Notes complémentaires

31 mars 2022

10. Réserves et affectations internes

L'Organisme doit posséder les liquidités ou quasi-liquidités équivalentes au montant de sa réserve et ne peut utiliser ces sommes sans le consentement préalable du conseil d'administration.

De plus, au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté de l'actif net non affecté de 125 933 \$ (256 830 \$ en 2021) à l'actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. Information sur les résultats

	2022	2021
Aide gouvernementale en diminution des salaires	8 657	9 811

12. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2022	2021
Débiteurs	7 355 752	(5 528 112)
Frais payés d'avance	(310)	22 816
Droits à distribuer	(317 399)	1 922 013
Produits de placement à distribuer	(888 975)	671 312
Créditeurs et charges à payer	(695 123)	793 618
Produits perçus d'avance	26 119	(531)
	5 480 064	(2 118 884)

13. Engagements

a) L'Organisme est locataire dans un édifice en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 septembre 2029. Les loyers futurs, y compris les loyers additionnels, s'élèveront à 1 410 611 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

2023	159 150
2024	187 595
2025	193 430
2026	193 430
2027	193 430

b) L'Organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat, à payer des frais de licence annuels de 32 782 \$ pour l'utilisation de l'infrastructure et l'entretien d'un entrepôt numérique. Ce contrat vient à échéance en janvier 2026.

14. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Organisme consent des licences dans le cours normal de ses activités. Ces licences font l'objet de contrats spécifiques. L'Organisme peut établir, le cas échéant des provisions pour créances douteuses. Deux licenciés importants représentent environ 28 % du total des licences à recevoir au 31 mars 2022 (66 % au 31 mars 2021).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des obligations et des actions et fonds cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses droits à distribuer, de ses produits de placement à distribuer, de ses créditeurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction
Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Annexe A - Revenus de gestion		
Produits des licences	15 517 355	14 239 245
Provision pour redevances	(13 188 528)	(12 103 358)
	2 328 827	2 135 887
Revenus d'administration	82 044	71 749
	2 410 871	2 207 636

Sous réserve des licences multinationales, l'Organisme conserve 15 % des produits des licences afin d'en assurer la gestion et la distribution.

Annexe B - Autres produits et charges

Intérêts et dividendes	302 542	358 382
Gain à la cession de placements temporaires	7 939	59 356
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements temporaires	(380 659)	401 198
Honoraires de gestion	(24 358)	(29 158)
	(94 536)	789 778
Provision pour distribution	80 355	(671 312)
	(14 181)	118 466

L'Organisme distribue 85 % des produits générés par les placements moins les frais afférents aux ayants droit et conserve 15 % afin d'en assurer la gestion et la distribution.